

Mesdames et Messieurs  
les directrices et directeurs d'école  
S/c de l'Inspecteur de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré  
S/c du chef d'établissement

Mesdames et Messieurs  
les Enseignants Référents  
S/c de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'ASH

Lille, le 28 mai 2018

Thierry DENOYELLE  
Directeur Académique  
Adjoint

**Objet : Réseau d'appui à la scolarisation des élèves autistes ou présentant des Troubles Envahissants du Développement.**

**Références :**

- Loi n° 2005 – 102 du 11 février 2005
- Circulaire interministérielle du 8 mars 2005
- Stratégie nationale 2018/2022 pour l'autisme.

Secrétariat

Dossier suivi par  
Anne-Sophie GÜNDÜZ

Téléphone  
03 20 62 30 95  
Télécopie  
03 20 53 75 79  
Courriel  
ce.i59iaa@lille.ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard  
59033 Lille cedex

Le bilan du troisième Plan Autisme (2013-2017) et celui des concertations qui se sont déroulées sur le plan national et dans les territoires, ont justifié l'élaboration de la « Stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022 » qui a été présentée vendredi 6 avril 2018 par le Premier Ministre.

Cette stratégie établit des constats, notamment relatifs à la scolarisation des jeunes autistes :

- moins d'un tiers des enfants sont scolarisés à l'école maternelle, en moyenne deux jours ou moins
- seuls 40% des enfants fréquentent une école élémentaire en classe ordinaire
- le nombre d'enfants scolarisés baisse de 13% entre l'école et le collège
- en 2017, 461 étudiants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) étaient recensés en université et en école, soit 1,9 % des étudiants handicapés.

La « Stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 » prévoit de rattraper le retard de la France en matière de scolarisation et de garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes autistes (engagement 3), à travers la déclinaison de quatre mesures (mesures 9 à 12) :

- o scolariser en maternelle tous les enfants
- o garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins de l'école élémentaire au lycée
- o former et accompagner dans leur classe les enseignants concernés
- o garantir l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur.

Pour concourir à l'atteinte de ces objectifs, et développer des réponses au plus près des besoins des territoires dans chacun des bassins d'éducation, **un réseau d'équipes ressources « TSA »** est créé, composé d'enseignants spécialisés, de médecins de l'Education Nationale, de psychologues de l'éducation nationale EDA et EDO, de Conseillers Pédagogiques ASH, et accompagné en terme de formation par le CRA et par l'ESPE.

L'objectif de ce réseau est d'améliorer les conditions d'inclusion en milieu ordinaire des enfants autistes, grâce à des personnels ressources de proximité mobilisables par les établissements scolaires, pour :

- aller de manière réactive à la rencontre d'une équipe éducative (établissements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés), amenée à scolariser un enfant porteur de troubles envahissants du



2/2

développement, qui s'interroge quant aux adaptations pédagogiques et matérielles indispensables

- informer des répercussions du handicap sur les apprentissages
- accompagner la scolarisation en aidant à la mise en œuvre des adaptations pédagogiques nécessaires et à l'utilisation d'outils d'évaluations spécifiques
- mieux coordonner les interventions et développer les logiques de partenariat.

Le suivi est assuré par un comité de pilotage départemental. Un répertoire de ressources pédagogiques a été constitué et est diffusé en tant que de besoin, par les membres du réseau.

### Constitution des réseaux pour le département du Nord

#### 1) Le pilotage des réseaux de bassin

Chaque réseau, composé des personnes-ressources du bassin, est piloté par l'IEN ASH du secteur et son équipe, et coordonné par un enseignant spécialisé.

Lorsque des enseignants, ou une équipe d'école ou d'établissement du second degré, ont besoin de contacter le réseau, ils sont invités à se rapprocher de l'IEN ASH :

- **Bassins Lille centre et Lille Est :**  
Tél : 03.20.58.18.61 – mail : ce.0595716t@ac-lille.fr
- **Bassins Lille Ouest et Dunkerque Flandre :**  
Tél : 03.28.66.58.60 – mail : ce.0595960h@ac-lille.fr
- **Bassin Roubaix Tourcoing :**  
Tél : 03.28.38.89.66 – mail : ce.0592794s@ac-lille.fr
- **Bassins du Douaisis et du Cambrésis :**  
Tél : 03.27.71.22.02 – mail : ce.0594801y@ac-lille.fr
- **Bassins Sambre Avesnois et Valenciennes :**  
Tél : 03.27.61.09.63 – mail : ce.0592766l@ac-lille.fr

#### 2) La formation des membres du réseau

Les enseignants du réseau sont réunis par l'IEN ASH du secteur pour des temps d'information, de formation ou des réunions de coordination.

#### 3) Fonctionnement du réseau

Les membres du réseau se déplacent en accord avec l'IEN ASH, pour répondre aux demandes, tant en terme d'information que d'accompagnement. Ils bénéficient pour cela d'un ordre de mission.

L'inspecteur de l'Education Nationale, ou le Chef d'Etablissement, facilite la disponibilité que ces missions impliquent.

Je remercie chacun pour son action au service de l'amélioration nécessaire de la mise en œuvre des conditions de la scolarisation des jeunes atteints d'autisme.

Pour la Rectrice, et par délégation,  
Le Directeur Académique des Services  
de l'Education Nationale,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale du Nord

Jean Yves BESSOL

Coordonnateurs Réseau Appui Autisme - Département Nord

INSPECTIONS ASH

AVESNES - VALENCIENNES

Reinold MASURE : Inspecteur de l'Education Nationale  
ce.05927661@ac-lille.fr - 03 27 61 09 63  
*Fabienne GRISART (Avesnes)*  
*Mélanie GINGALI (Valenciennes)*

DOUAI CAMBRAI ASH

Vincent LOGEON : Inspecteur de l'Education Nationale  
ce.0594801y@ac-lille.fr - 03 27 71 22 02  
*Vincent PAMART (Douai)*  
*Pascal SILVAIN (Cambrai)*

DUNKERQUE - FLANDRES

Marc BAECKEROOT : Inspecteur de l'Education Nationale  
ce.0595960h@ac-lille.fr - 03 28 66 58 60  
*Mickaëlla DACOSSE (Dunkerque)*  
*Armelle LECONTE (Flandres)*

LILLE

Eric MOLLET : Inspecteur de l'Education Nationale  
ce.0595716t@ac-lille.fr - 03 20 58 18 61  
*Isabelle GYLBERT*  
*Laëtitia LIBROUAC*

ROUBAIX - TOURCOING

Fabienne PUG - Inspectrice de l'Education Nationale  
ce.0592794s@ac-lille.fr - 03 28 38 89 66  
*Valérie KETELS*  
*Annie LOOTVOET*

DSPDEN de LILLE

Christine MAIFFRET : Inspectrice de l'Education Nationale  
ce.0592785g@ac-lille.fr - 03 20 62 30 89  
Agnès PHILIPPE - 03 20 62 32 16

Centre Ressource Autisme Lille

Anne COQUET - coordonnatrice Réseau Second degré  
anne-maryse-fra.decottignies@ac-lille.fr  
07.82.02.69.29  
Catherine LEROY - coordonnatrice Réseau Premier degré  
catherine.leroy5@ac-lille.fr  
07 68 20 91 46

Médecin Education Nationale  
Docteur Bernadette LEBLOND :  
bernadette.leblond@ac-lille.fr

CONTEXTE

Quatrième Plan Autisme 2018-2022

« *Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022* »

**Engagement 3 : Rattraper le retard de la France en matière de scolarisation : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes autistes**

**Mesure 9** : Scolariser en maternelle tous les enfants atteints d'autisme

**Mesure 10** : Garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de l'école élémentaire au lycée

**Mesure 11** : Former et accompagner dans leur classe les enseignants accueillant des élèves atteints d'autisme

**Mesure 12** : Garantir l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur.

Un enfant sur cent présente un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), l'Institut Pasteur estime à 100 000 le nombre d'enfants atteints d'autisme en France.

Moins d'un tiers des enfants autistes sont scolarisés à l'école maternelle, en moyenne deux jours ou moins.

Seuls 40% des enfants autistes fréquentent une école élémentaire en classe ordinaire.

Le nombre d'enfants autistes scolarisés baisse de 13% entre l'école et le collège.

En 2017, 461 étudiants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) étaient recensés en université et en école, soit 1,9 % des étudiants handicapés.

Source :

*Stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 : changeons la donne*



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET DE L'INNOVATION



**RASTED 059**

Réseau d'Appui aux enseignants  
pour la Scolarisation des élèves porteurs de  
Troubles Envahissants du Développement



## POURQUOI LE RESEAU ?

Favoriser la scolarisation des élèves

diagnostiqués comme ayant des Troubles Envahissants du Développement (TED).

Améliorer les conditions d'accueil et d'inclusion en milieu scolaire.

**Apporter de l'aide quand les intervenants extérieurs** (Centre Médico Psychologique - CAMSP - SESSAD - libéraux...) **n'offrent pas de réponses pédagogiques.**

\*\*\*\*

Aller à la rencontre d'une équipe d'école, d'enseignants, pour écouter, échanger, partager, aider, adapter les pratiques pédagogiques et matérielles.

\*\*\*\*

Mieux coordonner les interventions et développer des partenariats (équipes éducatives - enseignants référents - psychologues de l'Education Nationale - médecins de l'Education Nationale...)

## COMMENT FONCTIONNE LE RESEAU ?

1) **Un professionnel de l'Education Nationale** (enseignant, psychologue de l'Education Nationale, directeur d'école, ...) **contacte par courriel**, le coordonnateur du secteur  
(voir liste au dos)

2) Dans un délai de 15 jours, **prise de contact** du coordonnateur avec l'établissement scolaire : recueil de données d'une durée de 30 minutes.

3) **Entretien** avec l'enseignant d'accueil et/ou **observation** en classe.

4) **Restitution** à l'enseignant des adaptations répondant aux besoins de l'élève.

## QUELLES AIDES POUR LES ENSEIGNANTS ?

**Ecouter, rassurer, accompagner les membres de l'équipe éducative.**

**Valoriser** les pratiques efficaces déjà mises en œuvre.

**Informier** et apporter des éléments de connaissance des répercussions du handicap sur les apprentissages.

**Proposer** des aménagements pédagogiques et matériels adaptés aux besoins de l'élève.

**Présenter** des outils, des références, des ressources.